

Optimisation fiscale et inclusion économique des jeunes entrepreneurs au Togo

Benoit K. ABIKO¹

Résumé

Face au chômage persistant des jeunes au Togo, l'entrepreneuriat apparaît comme une solution durable. Cependant, les jeunes entrepreneurs dans leur cheminement font face à un système fiscal peu adapté à leurs réalités. Cette communication analyse les mécanismes fiscaux actuels et leur impact sur l'inclusion économique des jeunes. Elle met en lumière les limites des dispositifs existants et propose des pistes de réforme pour un cadre fiscal plus simple, incitatif et inclusif, véritable levier d'émergence pour une jeunesse active et formalisée.

Mots-clés : Fiscalité, optimisation fiscale, inclusion économique, jeunes entrepreneurs.

Abstract

Faced with persistent youth unemployment in Togo, entrepreneurship emerges as a sustainable solution. However, young entrepreneurs often struggle with a tax system that is poorly adapted to their realities. This paper analyzes current tax mechanisms and their impact on the economic inclusion of young people. It highlights the limitations of existing measures and proposes reform strategies for a simpler, more inclusive, and incentive-based tax framework, one that can serve as a true lever for empowering active and formalized youth.

A. INTRODUCTION

Au Togo, de plus en plus de jeunes aspirent à créer leur propre entreprise, espérant ainsi échapper au chômage et contribuer au développement économique local. Les structures étatiques œuvrent à l'aménagement d'un climat des affaires propices à cela. Pourtant, il est établi que seule une minorité parvient à maintenir son activité au-delà des trois premières années. En 2022, Koffi, un jeune entrepreneur togolais, lança avec enthousiasme sa petite entreprise commerciale. Trois ans plus tard, il dut malheureusement mettre la clé sous la porte. Pourquoi? Une fiscalité lourde, peu lisible, des charges imprévues et un manque d'accompagnement l'ont empêché de prospérer.

¹ Mr. Benoît K. ABIKO, étudiant en fin de parcours MCCA-PRO à la FASEG-UL.
benoitabiko@gmail.com, +228 91 97 57 97 / +228 98 08 86 49.

Comme lui, un nombre important de jeunes entrepreneurs togolais, pourtant porteurs d'initiatives innovantes, se heurtent à des obstacles qui freinent leur éclosion et leur inclusion économique. Alors que l'État multiplie les dispositifs de soutien, la fiscalité demeure un facteur déterminant dans la survie et la croissance des entreprises jeunes. Cette communication vise à explorer les mécanismes par lesquels l'optimisation fiscale peut devenir un levier puissant d'inclusion économique durable pour les jeunes entrepreneurs au Togo.

B. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU TOGO

L'élan entrepreneurial togolais demeure soutenu, bien que marqué par un léger ralentissement. En 2024, 14 921 nouvelles entreprises ont été enregistrées, d'après les données du Centre de Formalité des Entreprises², soit une baisse d'environ 4,67 % par rapport à l'année 2023 qui avait connu une augmentation de 13 %. Ce repli s'explique notamment par la pression fiscale, les frais liés à la formalisation et les obstacles persistants à l'accès au financement.

Le gouvernement togolais a mis en place plusieurs programmes visant à renforcer l'inclusion économique par l'auto-emploi. En 2024, le gouvernement a remis 400 kits d'installation à de jeunes artisans du Grand Lomé pour faciliter leur insertion professionnelle³. Lancé en février 2025, le Projet d'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs sur les Chaînes de Valeur Créatrices d'Emplois vise à favoriser une croissance inclusive et offrir des opportunités d'emplois décents aux jeunes et femmes entrepreneures. Il est mis en œuvre par l'Agence de Développement des Très Petites Et Moyennes Entreprises sur une période de cinq ans, couvrant les cinq régions économiques du pays⁴.

Le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs⁵ a permis d'inclure de nombreux jeunes dans des secteurs porteurs, contribuant à la création de 35 000 emplois directs entre 2016 et 2020. De plus, au 31 Décembre 2024, le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes⁶ a financé 6 929 projets, générant près de 27 284 emplois durables.

Ces dispositifs publics illustrent une volonté politique d'intégrer les jeunes à l'économie formelle, même s'ils demeurent insuffisamment exploités. Dès lors, pour que cette

2 *Centre de Formalité des Entreprises (CFE) Togo*, Statistiques bilan 2023–2024 [en ligne], Disponible sur : <https://www.cfetogo.tg/> (consulté le 25 février 2025).

3 *Ministère du Développement à la Base de l'Inclusion Financière de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Soutien-a-lemploi-des-jeunes-400-artisans* [en ligne], Disponible sur : <https://devbase.gouv.tg> (consulté le 10 mars 2025).

4 *Ministère du Développement à la Base de l'Inclusion Financière de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, lancement-officiel-du-pajec-un-nouveau-souffle-pour-lentrepreneuriat* [en ligne], Disponible sur : <https://devbase.gouv.tg> (consulté le 10 mars 2025).

5 *Togo First, Paejj-sp* [en ligne], Disponible sur : <https://www.togofirst.com/fr/agro> (consulté le 20 mars 2025).

6 *FAIEJ, Accueil* [en ligne], Disponible sur : <https://www.faiej.tg> (consulté le 04 avril 2025).

inclusion soit effective et durable, il est indispensable de lever les freins fiscaux auxquels ces jeunes font face.

C. CONTRAINTES FISCALES LIMITANT L'ACCÈS DES JEUNES AUX FINANCEMENTS ET À LA FORMALISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Malgré ces initiatives, les jeunes entrepreneurs font face à des contraintes fiscales qui entravent leur inclusion économique notamment :

I. La complexité du système fiscal

Les jeunes entrepreneurs sont souvent confrontés à des procédures fiscales complexes, ce qui peut décourager la formalisation de leurs activités.

Le Rapport de la Banque mondiale sur la situation économique du Togo⁷ (2020) souligne d'ailleurs que cette complexité accroît les coûts de mise en conformité pour les entreprises et augmente le risque de fraude, constituant ainsi un obstacle majeur, notamment pour les petites structures disposant de ressources limitées pour faire face à ces obligations.

II. La charge fiscale élevée

Les jeunes entrepreneurs ont exprimé des préoccupations concernant le poids des charges fiscales sur leurs activités. Les taxes élevées diminuent leur rentabilité, limitant leur capacité à réinvestir et à se développer.

Une étude menée par TrustAfrica⁸ en 2012 auprès de 301 Petites Et Moyennes Entreprises togolaises révèle que plus de 77 % des chefs d'entreprise considèrent la charge fiscale comme excessive. L'étude souligne également que la fiscalité, notamment à travers l'imposition de taxes forfaitaires indépendamment des performances économiques réelles, constitue un frein important à la croissance des jeunes entreprises durant leurs premières années d'activité.

III. Le manque d'accompagnement fiscal

Les jeunes entrepreneurs manquent souvent de soutien adapté pour naviguer dans le système fiscal, ce qui peut entraîner des erreurs coûteuses et des pénalités. Le Forum régional des jeunes entrepreneurs à Sokodé (avril 2024) a révélé que de nombreux jeunes

⁷ *Banque Mondiale* (2020), Situation économique du Togo : la crise du coronavirus met l'économie sous tension [en ligne], Disponible sur : <https://www.banquemonde.org/fr/country/togo> (consulté le 04 avril 2025).

⁸ *TrustAfrica* (2023), Les PME et la Politique Fiscale Nationale : Effets D'évitement ou de Complémentarité dans L'économie Togolaise? [en ligne], Disponible sur : <https://trustafrica.org> (consulté le 11 avril 2025).

entrepreneurs, peinent à comprendre et appliquer les règles fiscales, et cela les dissuade de formaliser leurs activités.

IV. Une difficulté à obtenir des crédits

Les banques exigent une régularité fiscale pour accorder des financements. Selon un Rapport de la Banque mondiale⁹ (2022), les jeunes entrepreneurs africains rencontrent d'importantes difficultés d'accès au financement, en raison notamment de la réticence des banques à accorder des crédits aux Petites Et Moyennes Entreprises, du manque de garanties et de la faible diversification des instruments financiers.

Une enquête de la Fondation Ichikowitz¹⁰ menée la même année auprès de 4 507 jeunes africains confirme cette tendance : 61 % des répondants identifient l'accès au capital comme principal obstacle à l'entrepreneuriat, et 23 % dénoncent la réglementation rigoureuse, notamment la complexité des procédures administratives et fiscales, comme un frein majeur.

V. Un accès limité aux avantages fiscaux

Malgré les efforts du gouvernement togolais pour mettre en place des incitations fiscales à destination des jeunes entrepreneurs, une grande partie d'entre eux n'en bénéficie pas pleinement. Cette situation peut s'expliquer par une faible diffusion de l'information fiscale et un manque de sensibilisation ciblée. Selon des constats tirés d'ateliers régionaux (par exemple ceux organisés par le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes ou l'Office Togolais des Recettes en 2023–2024), de nombreux jeunes porteurs de projets ignorent l'existence de ces mesures. Dans plusieurs témoignages, ils évoquent le manque de communication claire, la complexité du langage administratif et l'absence de canaux adaptés à leurs réalités (réseaux sociaux, langues locales, centres d'incubation communautaires...).

D. INITIATIVES EXISTANTES ET RÉFORMES FISCALES EN FAVEUR DES JEUNES ENTREPRENEURS

I. Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes

Un dispositif intégré d'appui technique et financier du gouvernement togolais visant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à travers la promotion de l'entrepreneuriat. Depuis sa création, il a financé plus de 6 000 projets pour un montant de plus de 8,63 milliards Franc CFA, contribuant ainsi à la création de milliers d'emplois.

9 *Banque mondiale* (2022), Togo – Country Economic Memorandum 2022 : Toward Sustainable and Inclusive Growth [en ligne], Disponible sur : <https://documents.banquemondiale.org/fr> (consulté le 29 avril 2025).

10 *Ichikowitz Family Foundation* (2022), African Youth Survey 2022 [en ligne], Disponible sur : <https://ichikowitzfoundation.com/storage/ays/ays2022.pdf> (consulté le 09 mai 2025).

II. Projet d'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs sur les Chaînes de Valeur Créatrices d'Emplois

Lancé récemment, le Projet d'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs sur les Chaînes de Valeur Créatrices d'Emplois est financé à hauteur de 28 milliards Franc CFA et vise à promouvoir la croissance inclusive et la création d'emplois décents pour les jeunes.

Il prévoit l'insertion de 9 230 Très Petites Et Moyennes Entreprises dans des chaînes de valeur, assorties d'un accompagnement spécifique pour favoriser leur développement et leur consolidation.

III. Accès des Jeunes aux Services Financiers

Un mécanisme qui facilite l'accès des jeunes togolais à des crédits pour financer leurs projets d'entrepreneuriat, contribuant ainsi à la réduction du chômage et à l'innovation dans divers secteurs économiques. Il a pour ambition d'octroyer des prêts à 20 000 jeunes en fin d'apprentissage ou diplômés sans emploi.

IV. Office Togolais des Recettes

L'Office Togolais des Recettes a mis en œuvre plusieurs initiatives et réformes fiscales pour informer et accompagner les jeunes entrepreneurs :

1. Campagnes de vulgarisation des lois de finances

L'Office Togolais des Recettes a lancé des campagnes nationales pour expliquer les nouvelles mesures fiscales contenues dans les lois de finances 2024 et 2025. Ces campagnes incluent des rencontres avec les acteurs économiques, des séminaires et des activités de sensibilisation telle que le Programme « Jeudi J'ose », destinées aux jeunes entrepreneurs, notamment en collaboration avec des structures telles qu'Innov'Up, FAIEJ ... Ces sessions abordent des thématiques telles que les régimes fiscaux adaptés aux jeunes entreprises, les obligations fiscales, ainsi que les avantages et allègements fiscaux disponibles, pour permettre aux jeunes entrepreneurs et entreprises de mieux comprendre et s'approprier ces réformes.

2. Semaine de la Nouvelle Entreprise (novembre 2023)

Organisée à Lomé, cette première édition s'adressait aux entreprises créées en 2023 via le Centre de Formalités des Entreprises. L'objectif était de renforcer leur compréhension des droits et obligations fiscaux à travers des ateliers interactifs, des séminaires et des sessions de questions-réponses animées par des experts de l'Office Togolais des Recettes.

Concernant les réformes fiscales, entre 2022 et 2025, le Togo a mis en œuvre plusieurs réformes fiscales à travers ses lois de finances annuelles¹¹, visant à soutenir les jeunes entrepreneurs et à favoriser la croissance des Petites et Moyennes Entreprises. Les principales mesures adoptées au cours de cette période sont les suivantes :

1. Exonérations à l'importation sur le matériel agricole, médical, véhicules neufs ou de moins de 5 ans, motos électriques destinées au montage industriel.
2. Les nouvelles entreprises sont exonérées du paiement de la patente pendant leurs deux premières années d'activité.
3. Exonération de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques pour les salaires inférieurs à 900 000 Franc CFA, indirectement bénéfique pour les jeunes employeurs.
4. La réduction de la taxe sur le mobile money favorise les moyens de paiement numériques pour les jeunes entrepreneurs.
5. La télé-déclaration des impôts et taxes est devenue obligatoire pour les grandes et moyennes entreprises, simplifiant les procédures fiscales.

Ces mesures montrent clairement un soutien aux jeunes entrepreneurs. Mais dans le même temps, d'autres réformes, plus contraignantes, ont aussi été mises en place, et risquent de compliquer leur parcours, notamment à cause de charges supplémentaires ou de procédures plus lourdes. C'est le cas, par exemple de :

1. Le taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les prestations hôtelières est passé de 10 % à 18 %, ce qui peut augmenter les coûts pour les jeunes entrepreneurs dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie.
2. Le taux de l'Impôt Minimum Forfaitaire est passé de 1 % à 2 % du chiffre d'affaires hors Taxe pour certaines activités, notamment l'importation en vue de la revente de véhicules d'occasion, ce qui peut alourdir la charge fiscale des jeunes entreprises dans ce secteur.
3. Les pénalités pour défaut de déclaration des états financiers ont été augmentées, ce qui peut représenter un risque financier accru pour les jeunes entreprises manquant de ressources pour une gestion administrative rigoureuse.
4. Les revenus issus des gains de loterie et autres jeux de hasard sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu, ce qui peut affecter les jeunes entrepreneurs opérant dans ce secteur.
5. Les entreprises, y compris les jeunes entrepreneurs, exploitant des plateformes électroniques générant des revenus de source togolaise sont désormais soumises à l'impôt sur les bénéfices.

Il est donc essentiel pour ces derniers de se tenir informés des évolutions fiscales et de bénéficier d'un accompagnement adapté pour naviguer dans ce paysage réglementaire en constante évolution.

11 *Office Togolais des Recettes (2022–2025)*, Lois de finances 2022, 2023, 2024, 2025 [en ligne], Disponible sur : <https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/> (consulté le 20 mai 2025).

E. STRATÉGIES D'OPTIMISATION FISCALE ET SOLUTIONS ADAPTÉES

Au regard des contraintes fiscales précédemment exposées, il apparaît nécessaire de formuler des stratégies d'optimisation fiscale rigoureuses et adaptées, en vue de permettre aux jeunes entrepreneurs de mieux appréhender leurs obligations fiscales, de consolider la viabilité économique de leurs entreprises et de favoriser leur pérennisation. À cet effet, les axes suivants constituent des pistes pertinentes d'intervention :

- I. Choix stratégique du régime fiscal : Opter dès la création pour le régime fiscal le plus adapté à la taille et à la nature de l'activité (réel simplifié, micro-entreprise, etc.), un statut juridique clair et mettre en place une comptabilité simple mais rigoureuse. Cela permet d'éviter des impositions forfaitaires inadaptées aux revenus réels, de mieux anticiper les obligations déclaratives, facilite l'accès au crédit et l'optimisation des charges déductibles (loyers, amortissements, salaires...).
- II. L'adhésion aux Centres de Gestion Agrés pour bénéficier d'une réduction de 40 % de leurs impôts sur les 4 premières années et un armistice de contrôle fiscal sur 3 années.
- III. Identifier et solliciter les exonérations disponibles (exonération de patente les 2 premières années, exonération d'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques pour certains salaires, etc.), via l'accompagnement de structures comme le FAIEJ, l'ADTPME ou Innov'up. Cela permet de réduire la charge fiscale et une meilleure gestion de la trésorerie en phase de lancement.
- IV. Utiliser les plateformes en ligne de l'Office Togolais des Recettes pour la télédéclaration et le télépaiement, ou des applications de gestion pour automatiser la comptabilité. Cela permet un gain de temps, une réduction des erreurs de déclaration, et une transparence accrue vis-à-vis des services fiscaux.
- V. La participation à des formations fiscales pour comprendre et se conformer aux obligations fiscales, s'organiser en coopératives ou associations pour dialoguer collectivement avec l'Office Togolais des Recettes, proposer des ajustements de politiques ou faire valoir leurs difficultés spécifiques.

F. RECOMMANDATIONS POUR UN CADRE FISCAL PLUS INCITATIF ET INCLUSIF

Pour renforcer l'inclusion économique des jeunes entrepreneurs, les recommandations suivantes sont proposées :

- I. Simplifier davantage le système fiscal pour les jeunes entreprises en mettant en place un régime ultra-simplifié pour les entreprises en démarrage, avec des obligations déclaratives allégées et une fiscalité proportionnelle au chiffre d'affaires réel.
- II. Renforcement de l'accompagnement fiscal à travers des canaux adaptés aux jeunes (réseaux sociaux, SMS, radios communautaires) et mettre en place des sessions de coaching fiscal gratuit lors des phases critiques : lancement, formalisation, levée de fonds.

- III. Instaurer une fiscalité évolutive adaptée au cycle de vie des entreprises en introduisant une période de “progressivité fiscale” pour les entreprises de moins de 5 ans (exonérations ou taux réduits durant les deux premières années, puis augmentation progressive). Adapter le mode de calcul des impôts en fonction de la réalité économique des jeunes entreprises, notamment en secteur informel ou rural.
- IV. Encourager fiscalement les banques et institutions de microfinance à développer des produits de crédit adaptés aux jeunes porteurs de projets formalisés (bonus fiscal ou garantie publique).
- V. Créer un Observatoire Jeunesse et Fiscalité, composé d’acteurs publics, de jeunes entrepreneurs et d’experts, chargé d’évaluer annuellement l’impact des mesures fiscales sur les jeunes. Organiser un dialogue fiscal jeunesse annuel, permettant de recueillir les propositions des jeunes en matière de fiscalité et d’entrepreneuriat.

G. Conclusion

L’analyse des mécanismes fiscaux en place au Togo met en évidence un décalage constant entre les dispositifs instaurés et les besoins spécifiques des jeunes entrepreneurs. Bien que certaines réformes aient été amorcées pour alléger la pression fiscale, elles demeurent insuffisamment ciblées et faiblement mises en œuvre. Pour favoriser une inclusion économique durable, il est impératif d’aller au-delà des exonérations ponctuelles en repensant l’architecture fiscale dans une logique incitative, équitable et adaptée à l’environnement entrepreneurial des jeunes. Cela passe par une meilleure articulation entre politique fiscale, politique de l’emploi et soutien à l’entrepreneuriat, ainsi que par une gouvernance fiscale plus participative et transparente. La fiscalité ne doit plus être perçue uniquement comme un outil de mobilisation de ressources, mais aussi comme un instrument stratégique de transformation sociale et économique, capable de stimuler l’innovation, la formalisation et l’autonomisation des jeunes au Togo.